Télécommunications: environnement concurrentiel (modif. directives 90/387/CEE, 92 /44/CEE)

1995/0280(COD) - 11/12/1996 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la deuxième lecture de M. Fernand HERMAN (PPE, B), le Parlement européen a approuvé la position commune du Conseil sur la modification de certaines directives en vue d'adapter le secteur des télécommunications à la future libéralisation. Les amendements adoptés par le Parlement visent notamment : - à préciser la définition des lignes louées et à assurer la portabilité des numéros; - la clarification des règles pour le financement du service universel : la Commission est invitée à présenter, avant le 31/01/1997, une proposition de directive sur le calcul des côuts et le financement du service universel; - l'examen de la la possibilité de créer une Autorité réglementaire européenne.